



reliquat de demi traitement suit classement longue maladie

Par **PIERROT5931**, le **14/01/2010** à **21:48**

Bonjour,

Mon ami est employé communal.

Il a arrêté de travailler pour une opération, occlusion intestinale, puis il a eu un infarctus.

Résultat au niveau salaire, il a été payé en 2009, janvier et février , salaire complet.

Puis mars--décembre, demi salaire .

Il vient d'être mis en longue maladie, il devrait donc toucher les demi salaire manquant (10 mois).

Mais la mairie lui a dit qu'elle n'avait pas d'argent et qu'elle le paierait en plusieurs fois. A t-elle le droit de procéder ainsi? Je ne vous apprends rien, mais quand il paie son assurance etc , lui, il paie tout...

D'autre part, il gagnait 1300 € nets par mois, à demi salaire il touche 500€ .

Est ce normal?

Si la mairie est dans son tort que doit il faire?

Merci beaucoup de me répondre.